



BULLETIN MUNICIPAL DE CHOISY

PRINTEMPS - ÉTÉ 2025

www.choisy.fr

mairie@choisy.fr

tél. 04 50 77 41 56

LE CHOISY-LE ROI

N°42-2

ABONNEZ-VOUS A NOTRE LETTRE MENSUELLE PAR MAIL : mairie@choisy.fr
ET TELECHARGEZ L'APPLICATION « PANNEAU POCKET » POUR LES ALERTES ET
EVENEMENTS PONCTUELS

Choisyliennes, Choisyliens,

Après une période estivale qui je l'espère a été reposante et ressourçante pour chacune et chacun d'entre vous,

voici venue l'heure de la rentrée.

Cette nouvelle rentrée est, comme toujours, synonyme de reprise, d'élan et de projets.

A l'échelle de notre commune, elle marque aussi la continuité de notre engagement collectif au service de tous.

Pendant cette période estivale, alors que bon nombre d'entre vous profitez d'un repos bien mérité, nos services techniques sont restés mobilisés pour préparer et anticiper la rentrée scolaire 2025/2026.

Les entreprises s'activent sur le chantier de rénovation et d'agrandissement du groupe scolaire pour permettre l'accueil de vos enfants à la rentrée, et la livraison des nouvelles salles de classe pour la Toussaint.

Cette rentrée sera également ponctuée par l'accueil de 37 nouvelles familles suite à la livraison des appartements de la résidence "LE VERGER" au chef-lieu.

Le nouveau trottoir sécurisé, depuis l'école vers la salle des fêtes, devrait être fonctionnel pour la rentrée de septembre.

L'aire de stationnement créée côté cimetière devrait permettre une certaine fluidité dans la dépose des enfants de la maternelle.

La rentrée scolaire, souci majeur pour bon nombre de parents, a été soigneusement préparée en lien avec les équipes éducatives qui font un travail remarquable, dans des conditions dégradées et dans un espace restreint vu les travaux d'agrandissement des écoles. Je tiens à le souligner et à les en remercier.

Accueillir vos enfants dans les meilleures conditions est une de nos priorités. 270 enfants cette année !

La rentrée de septembre est également un moment fort pour nos associations, qui, comme à l'accoutumée, sauront vous séduire par le panel d'activités proposées, et bien sûr, nous continuerons d'œuvrer pour un développement harmonieux de notre commune.

Bon nombre de nos propositions de ce mandat ont été réalisées ou sont sur le point de l'être. Autant d'actions concrètes pour améliorer notre cadre de vie !

L'ouverture de la déchetterie intercommunale sera effective pour la fin d'année, Une nouvelle ligne de transport en commun "SIBRA ligne 30" entrera en fonction début septembre : elle reliera la commune de La Balme de Sillingy au site des Glaisins, Annecy-le-Vieux et sera complémentaire aux transports organisés par notre Région AURA.

La prochaine étape pour nos élus communautaires sera de mettre en place des navettes sur les communes non desservies pour relier les habitants aux arrêts départementaux ou régionaux.

Les cyclistes ne seront pas oubliés, des itinéraires cyclables étant inscrits dans le Plan de Mobilité Simplifié de la CCFU et en continuité avec les collectivités limitrophes.

Tout ce travail réalisé, qu'il soit communal ou intercommunal, est un travail de longue haleine chronophage et qui, pour aboutir, nécessite des compromis et des accords avec nos communes voisines.

C'est pour cela que je tiens à saluer l'implication des élus et des agents municipaux qui donnent beaucoup de leur temps et énergie pour votre bien-être et votre cadre de vie qui a bien changé ces dernières décennies.

Je remercie également tous nos bénévoles qui dynamisent notre territoire au quotidien.

C'est ensemble que nous construisons une commune vivante, solidaire et tournée vers l'avenir.

Je vous souhaite à toutes et tous une excellente rentrée

Votre Maire

Yves Guillotte



Responsable publication : Monsieur le Maire

Réalisation : Commission communication avec la participation des élus, des associations, des enseignants et des habitants

Impression : L'ATELIER ROUGE 100

Couverture :

Une belle trouée dans la forêt aux Effrasses en couverture

Tous les habitants sont invités à nous faire parvenir des idées, des photos (en format jpeg ou png haute définition), des graphismes, des articles sur un événement à Choisy (sans mise en page, ni texte scanné, ni format pdf, merci).

La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire

Promulguée en février 2020, cette loi dite « loi AGEC » vise à transformer notre système en profondeur : tel est l'objectif de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dont les 130 articles permettent de lutter contre toutes les différentes formes de gaspillage et de réduire l'utilisation des ressources. **La loi vise à transformer notre économie linéaire (produire, consommer, jeter) en une économie circulaire (réduire, réutiliser, recycler, réutiliser jusqu'au déchet « ultime »)**

Elle fixe de nouveaux objectifs pour les années à venir et se décline en cinq grands axes :

- sortir du plastique jetable;
- mieux informer les consommateurs ;
- lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ;
- agir contre l'obsolescence programmée ;
- mieux produire.

Cette démarche vient en complément des autres mesures d'adaptation visant à faire face au changement climatique. Moins produire et gaspiller, c'est aussi réduire nos émissions de gaz à effet de serre et lutter contre l'épuisement de nos ressources qui se raréfient.

Elle vient également en complément des directives européennes et cette démarche d'économie circulaire concerne donc tous les pays européens

Sources : <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire>

<https://www.vie-publique.fr/loi/268681-loi-10-fevrier-2020-lutte-contre-le-gaspillage-et-economie-circulaire>

<https://www.consilium.europa.eu/fr/topics/circular-economy/>

Où en est-on aujourd'hui ?

A l'échelle mondiale, la prise de conscience est là...en théorie. Mais cette volonté est en contradiction avec la croissance de l'économie « traditionnelle » et pour l'instant l'impact est minime. Par exemple, la production du plastique augmente même si on le recycle de plus en plus et si on interdit les pailles et les sacs jetables...

Etre citoyen, c'est donc aussi contribuer individuellement au maximum à la réduction de nos déchets.

Nous avons pris l'habitude de trier grâce aux points d'apport volontaire mais nous devons maintenant également faire des efforts pour réduire nos BIODÉCHETS.

En effet, depuis le 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi anti-gaspillage de 2020, le tri des biodéchets a été généralisé et concerne tous les professionnels et particuliers.

Source : <https://www.ecologie.gouv.fr/biodechets>

En pratique, quels sont les biodéchets à traiter ?

- **Déchets verts** : tontes de pelouse et fauchage, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles ou encore déchets ligneux issus de l'égamage et de l'abattage d'arbres et de haies.
- **Déchets alimentaires** : restes de repas ou de préparation de repas ou produits périmés non consommés.
La CCFU nous aide à composter nos déchets alimentaires en fournissant un composteur de jardin ou en installant des composteurs collectifs pour les zones d'immeubles mais nous avons encore des efforts à faire pour réduire nos déchets verts SANS LES BRULER.

Nous avons eu plusieurs réclamations sur des brûlages de déchets notamment à Rosières et vers Roullin-Basset. Ce n'est pas parce que c'est la nuit que c'est soudainement autorisé...VOUS RISQUEZ AU MINIMUM UNE CONTRAVENTION DE 135 € et jusqu'à une amende de 750 €. Seule une dérogation préfectorale exceptionnelle peut permettre un brûlage (arrêté DDT 2023-0915 de la préfecture de Haute-Savoie, consultable sur le site de la mairie et, au niveau national art 88 de la « loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire »).

Cette interdiction existe pour préserver la qualité de l'air libre que nous respirons !

Cérémonie du 8 mai

Les habitants et les enfants étaient réunis pour commémorer la victoire du 8 mai 1945 sur l'Allemagne nazie qui a mis fin à la Seconde Guerre Mondiale en Europe.

Les enfants de l'école ont chanté la chanson « Né en 17 à Leidenstadt » de JJ Goldman dont les paroles nous interrogent : les victimes n'auraient-elles pas été bourreaux si l'Histoire avait été différente ? La chanson soulève les consciences mais se garde de donner une leçon :

Et si j'étais né en 17 à Leidenstadt
Sur les ruines d'un champ de bataille
(Aurais-je été meilleur ou pire que ces gens)
Si j'avais été allemand ?

Bercé d'humiliation, de haine et d'ignorance
Nourri de rêves de revanche
Aurais-je été de ces improbables consciences
Larmes au milieu d'un torrent

17 à Leidenstadt
Ruines d'un champ de bataille
Meilleur ou pire
Si j'avais été allemand ?

De haine et d'ignorance
De revanche, de rêves de revanche
Improbables consciences
Larmes au milieu d'un torrent

L'actualité internationale nous montre que malheureusement la paix n'est jamais éternelle et que l'intolérance et le goût du pouvoir renaissent régulièrement avec les conséquences désastreuses que nous connaissons. Les cérémonies du 8 mai et du 11 novembre sont là aussi pour nous rappeler à quel point il est essentiel de préserver la paix.



Des enfants de Sillingy, dûment formés, sont venus compléter l'équipe de porte-drapeaux.

Enfin, les élus, accompagnés des enfants et d'un représentant des anciens combattants, ont déposé une gerbe devant le monument aux morts.

A la fin de la cérémonie, tout le monde s'est retrouvé dans la salle du conseil pour une pause café conviviale.



Merci à tous ceux qui ont participé à ce moment important et émouvant pour que l'on n'oublie jamais ceux des habitants de Choisy qui ont été ou se sont sacrifiés pour que nous vivions aujourd'hui en paix, en tant que soldats ou résistants.

Les mardis du cinéma

Dès le mardi 9 septembre, nos aînés de 75 ans et plus peuvent se retrouver une fois par mois pour une séance de cinéma suivie d'un goûter convivial dans la salle du conseil de la mairie. Ce moment de retrouvailles est apprécié de tous.

Le CCAS de Choisy organise ces après-midis qui réunissent en moyenne une douzaine de personnes. Si vous ne recevez pas d'invitation pour les séances de l'année, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de la mairie !

Matinée de l'environnement

Comme chaque année, des bénévoles se sont retrouvés à l'appel de la mairie pour entretenir et embellir notre jardin public et nettoyer les chemins de Choisy. Cette matinée s'est déroulée le 21 juin, tardivement suite à un report pour mauvais temps. Le travail ne manquait pas car un printemps pluvieux avait favorisé la repousse des herbes en tous genres !



La zone autour du jeu de boules a été bien débroussaillée car la nature reprend vite le dessus !

Avant....après l'arrachage



Nettoyage à la brosse des tables et des bancs envahis de mousse et feuilles...pour mieux pouvoir se reposer après le dur labeur !



Une petite équipe, accompagnée des services techniques, s'est attelée au nettoyage des chemins pollués par des liens en plastique bleu (les déversements sauvages de toiture...). Heureusement qu'il y a des bénévoles pour réparer les dégâts des « cochons ».



La matinée s'est terminée par un apéro sur le thème des fleurs. Chacun avait apporté une boisson ou un plat à base de plantes comestibles : boisson pétillante, fromage blanc aux fleurs et graines de capucine et amuse-gueules véritables œuvres d'art qu'on hésitait à détruire !

Les participants ont ensuite partagé le repas offert par la mairie. Vers 15 h tout le monde s'est donné rendez-vous pour la prochaine séance à l'automne.



Périscolaire et cantine

Vie périscolaire : le périscolaire mis à rude épreuve, mais une équipe exemplaire !



Le 4 juillet dernier, dernier repas de cantine sous des chapiteaux montés pour l'occasion par les services techniques, les élus et les parents d'élèves. Un grand merci à eux !

Le service périscolaire de notre commune a été confronté à une situation très tendue en fin d'année, avec l'absence simultanée de six agents! Malgré tout, le service a été maintenu en toute sécurité, sans que les enfants ne perçoivent les difficultés en coulisses.



Les Choisyloups

Une centaine d'enfants ont été accueillis pendant les 3 premières semaines de juillet avec un programme varié sur le thème des explorateurs et des sorties favorisées par un temps au beau fixe !

RENDEZ-VOUS AUX VACANCES DE TOUSSAINT DU 20 AU 24 OCTOBRE !

Le recrutement reste donc un vrai défi

La situation actuelle met en lumière des difficultés structurelles, notamment dans le recrutement d'animateurs diplômés, en particulier pour le périscolaire. Les petits volumes horaires proposés rendent ces postes peu attractifs, et le remplacement d'agents en arrêt maladie ou absents sur de courtes périodes s'avère très complexe.

La mairie de Choisy recherche donc toujours du personnel diplômé (BAFA ou BAFD) pour des contrats de périscolaire et de centre de loisirs pendant les vacances scolaires (première semaine de chaque période de vacances hors Noël et les 3 premières semaines de juillet). Toute candidature spontanée est bienvenue (mairie@choisy.fr)

A l'école

Les enfants ont participé à des activités où ils ont pu faire preuve de civisme (voir cérémonie du 8 mai en page 4) et d'empathie. Les CM2 ont également réalisé une série de reportages vidéo sur Choisy qui ont été diffusés aux parents.



Petits reportages des CM2 sur l'agrandissement de l'école, notre boulangerie et notre auberge, le jardin public et son carré de biodiversité, l'interview de Léon Polliens - témoin du Choisy d'autrefois - et les « tendances 2025 à l'école de Choisy ». Un travail de pro ! Bravo !



Course pour la lutte contre les leucodystrophies au parcours de santé

Participation à la Rando Glières pour rendre hommage à nos résistants qui se sont sacrifiés pour une France libre pendant la guerre de 39-45.

Ecole primaire

Nous abordons la phase finale des travaux d'agrandissement de l'école (voir Choisylien Printemps Eté 2023 pour le projet) et en profitons également pour isoler les toitures et rénover le crépi des façades existantes.



A la Toussaint, les travaux de la maternelle seront terminés, avec une nouvelle classe, une nouvelle salle de sieste et des sanitaires complètement rénovés dès la rentrée de septembre.

Au retour des vacances de Noël, les enfants de l'élémentaire devraient pouvoir intégrer leurs nouveaux locaux avec deux nouvelles classes qui seront toutes les deux déjà occupées car nous avons une ouverture de classe en septembre.

Les bâtiments modulaires vont enfin pouvoir être retirés pour retrouver les espaces extérieurs de l'école !

Choisy aura donc 10 classes à la fin des travaux (4 maternelles et 6 élémentaires).



Travaux

Chemin de Perroud : après les fortes pluies de l'hiver dernier, le ruissellement avait complètement détérioré la liaison douce entre le chef-lieu et Perroud (par le jardin public).



NB Le remerciement d'un habitant pour la rénovation du chemin nous a fait très plaisir.

Deux abribus ont été sécurisés avec la réfection d'une barrière chez Basset et la pose d'une autre à Combes.

Mise en place des feux intelligents à Menulles pour sécuriser le carrefour, notamment pour les transports scolaires. Ces feux sont équipés de caméras qui permettent de surveiller les incivilités.

Les points d'apport volontaire à Buaz sont enfin utilisables (poteau télécoms supprimé) et ceux de la route du Château sont posés.



La révision du SCOT est désormais finalisée et en vigueur depuis le 9 juillet 2025.

Les PLU ou PLUi devront donc désormais se conformer aux nouvelles règles d'urbanisme de ce SCOT. Pour mémoire :

Le territoire du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Bassin annécien (Haute-Savoie) est situé dans le sillon alpin et en seconde couronne de l'agglomération franco-valdo-genevoise, au-delà du Genevois.

Il est desservi par un réseau de transport diversifié (autoroute, voies ferrées TER et TGV, aéroport Annecy-Mont-Blanc, modes doux) et comprend un riche patrimoine naturel.

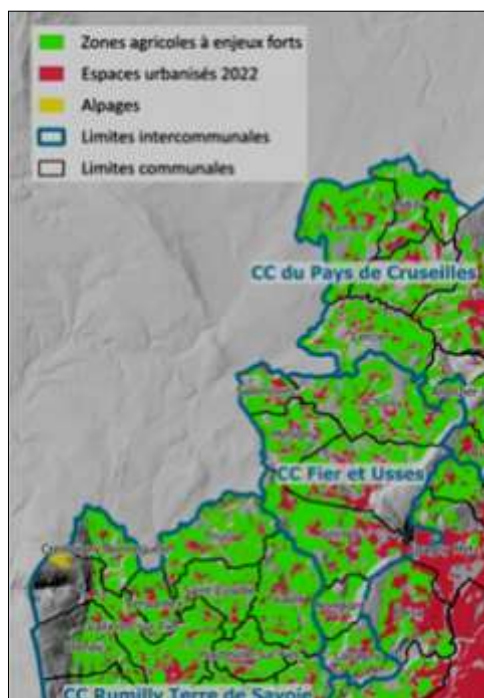
Il concerne 78 communes regroupées en cinq intercommunalités :

- La Communauté d'Agglomération du Grand Annecy (au centre, 34 communes),
- La Communauté de Communes (CC) du Pays de Cruseilles (au nord, 7 communes),
- La CC Fier et Usses (au nord-ouest, 7 communes),
- La CC des Sources du Lac d'Annecy (au sud-est, 34 communes) et, récemment,
- La CC Rumilly Terre de Savoie (à l'ouest, 17 communes).

Le territoire doit, pour partie, tenir compte des lois « littoral » et « montagne » et du Parc Naturel Régional (PNR) du Massif des Bauges (partie sud, 29 communes soit 27 % du territoire du SCoT BA). Le premier SCoT du BA avait été approuvé le 26 février 2014 (61 communes) et mis en révision le 15 décembre 2020.

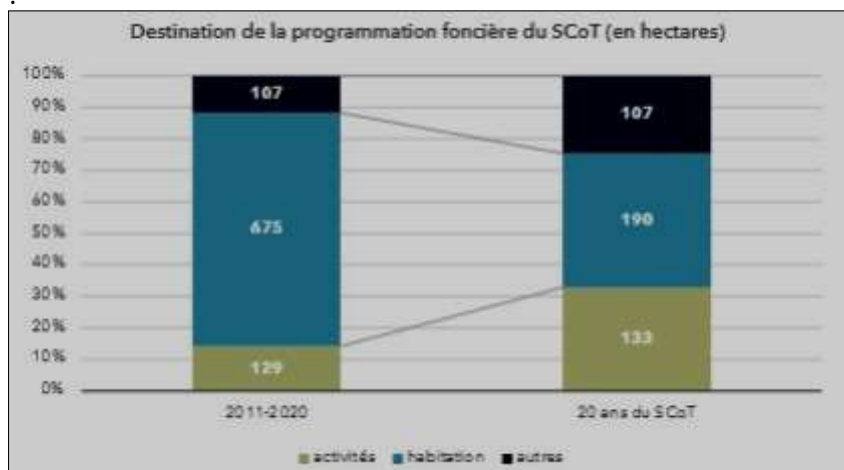
Il compte 291 113 habitants sur une superficie de 1 021 km² (données Insee 2021) avec une densité moyenne de 285,07 habitants/km². Il représente par rapport au département de la Haute-Savoie : 23,27 % de la superficie de son territoire, 34,6 % de sa population, 28,36 %, de son parc de logements et 40,96 % de ses emplois.

En outre, **40 % de la superficie du territoire du SCoT est à vocation agricole**, comme par exemple la commune de Choisy (100% des communes concernées par 1 IGP ou 1 AOP) et 43 % est recouvert de forêts).



Voir extrait ci-contre pour notre territoire intercommunal.

Compte tenu du dynamisme démographique, le territoire du SCOT doit contenir l'artificialisation des sols tout en accueillant les nouvelles populations et activités. Elle doit également tenir compte de la loi ZAN (zéro artificialisation nette d'ici 2050) :



Le SCoT comprend un **Projet d'Aménagement Stratégique (PAS)**, un **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** comportant un Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL) et le Rapport Environnemental.

Le PAS comporte 23 objectifs (non numérotés) regroupés en trois axes :

- AXE 1 : Remplacer les espaces naturels et agricoles comme socle de l'exceptionnalité du bassin ;
- AXE 2 : Consolider les complémentarités territoriales pour un équilibre des fonctions entre chaque espace du bassin ;
- AXE 3 : Adapter les modèles d'aménagement à des modes de vie éco contributeurs pour le bassin

L'ensemble des documents du SCOT du Bassin Annécien révisé et approuvé en juillet 2025

par le Comité Syndical, après enquête publique, est disponible sur le site :

<https://www.scot-bassin-annecien.fr/telecharger-le-scot/>

La France traverse une crise financière, avec un endettement de l'ordre de 6 % du PIB alors que les accords européens prévoient un maximum de 3 % afin de ne pas déstabiliser l'euro (traité de Maastricht). Le gouvernement demande des efforts aux différents ministères mais également aux collectivités locales. Dans ce contexte, il nous a paru intéressant de faire un point des finances publiques, de l'Europe au local, et de comprendre comment sont utilisés et redistribués nos impôts directs et indirects, via des subventions notamment.

Les finances de l'Europe

Le cadre financier pluriannuel (CFP), le budget de l'Union Européenne 2021-2027 :

Tous les sept ans, les pays de l'Union Européenne adoptent un cadre financier pluriannuel, le CFP, pour avoir une visibilité à moyen terme des dépenses. Il fixe les montants maximum que l'UE pourra dépenser chaque année pour financer ses grandes politiques dans les Etats membres. Ce CFP encadre les budgets annuels de dépenses et recettes, votés par le Parlement Européen et le Conseil de l'UE.

93 % du budget du CFP est alloué aux dépenses d'investissement (financement des politiques à destination des régions, villes, entreprises, universités ou encore agriculteurs...) et **les 7 % restants sont alloués aux dépenses de fonctionnement**. Le CFP vise à assurer l'évolution des dépenses de l'Union dans la limite de ses ressources propres, précise le traité. Plus concrètement, le CFP indique que le budget européen devant rester à l'équilibre, le montant total des dépenses ne peut pas excéder le montant total des recettes de l'Union européenne.

Quel est le montant du CFP 2021-2027 ?

Adopté en décembre 2020, le budget 2021-2027 a été fixé à 1 074,3 milliards d'euros. S'y ajoute un nouveau plan de relance européen, Next Generation EU, doté de 750 milliards d'euros.

Les dépenses de l'Union européenne sur la période 2021-2027 ont donc été prévus ainsi :

- Marché unique, innovation et numérique : 143,4 milliards d'euros ;
- Cohésion, résilience et valeurs : 1 099,7 milliards d'euros, dont 330,2 milliards dédiés à la politique de cohésion ;
- Ressources naturelles et environnement : 373,9 milliards d'euros, dont 336,4 milliards dédiés à la politique agricole commune (PAC) ;
- Migration et gestion des frontières : 22,7 milliards d'euros ;
- Sécurité et défense : 13,2 milliards d'euros ;
- Voisinage et monde : 98,4 milliards d'euros ;
- Administration publique européenne : 73,1 milliards d'euros. Source : Conseil de l'Union européenne.

La révision à mi-parcours du budget à long terme de l'UE pour la période 2021-2027

Le 1er février 2024, les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion d'un Conseil européen extraordinaire se sont accordés sur une enveloppe financière supplémentaire de 64,6 milliards d'euros consacrée notamment aux priorités suivantes :

- 50 milliards d'euros pour la facilité pour l'Ukraine (17 milliards d'euros sous la forme d'aides non remboursables et 33 milliards d'euros sous la forme de prêts). La mise en œuvre de ce nouvel instrument financier vise à assurer la stabilité macroéconomique et financière du pays, et à plus long terme à assurer la modernisation et la reconstruction de l'Ukraine afin de concrétiser la perspective de son intégration européenne.
- 2 milliards d'euros pour les migrations et la gestion des frontières
- 7,6 milliards d'euros pour le voisinage et le monde
- 1,5 milliard d'euros pour le Fonds européen de défense au titre d'une nouvelle plateforme de soutien aux technologies stratégiques (STEP).
- 1,5 milliard d'euros pour la réserve de solidarité et d'aide d'urgence, permettant notamment de soutenir les États membres en cas de catastrophe naturelle.

En moyenne, les États membres versent un peu plus de 1 % de leur richesse à l'UE chaque année. En 2022, le PIB des 27 membres de l'Union européenne était de 15 810 milliards d'euros.

En 2025, le budget de l'Union européenne est de **192,8 milliards d'euros** (crédits d'engagements). Chaque année les dépenses varient en fonction des priorités déterminées par la Commission européenne, le Parlement européen et le Conseil de l'UE. L'essentiel du budget est consacré à la politique agricole commune (PAC) et à la politique de cohésion (réduction des inégalités régionales et sociales)

Les finances de la France

Le budget de l'État suit des règles précises de présentation et de vote au Parlement qui permettent de retracer, de manière lisible et sincère, l'intégralité des recettes et des charges de l'État. Le budget de l'État est prévu par la loi de finances.

Depuis la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les crédits sont spécialisés par programme, en fonction des objectifs de politique publique auxquels ils contribuent.

Le Gouvernement ne peut pas, en principe, modifier leur destination sans solliciter une décision de l'autorité budgétaire (le Parlement), sauf de manière limitée et encadrée (techniques de régulation budgétaire).

Le budget de l'État correspond à l'ensemble de ses ressources et de ses dépenses. L'essentiel des ressources provient des impôts et des taxes payées par les citoyens et les entreprises. Les dépenses correspondent à l'argent que l'État utilise pour financer l'action publique : santé, éducation, police, justice, recherche, etc... **Depuis plus de quarante ans, les dépenses de l'État sont supérieures à ses recettes.** Ainsi, le budget fait apparaître un déficit. L'accumulation de ces déficits au cours des années constitue la dette de l'État.

Les dépenses de l'État comprennent des dépenses de personnel, de fonctionnement, d'intervention (exemple : aides économiques), d'investissement (exemple : construction des routes) ainsi que le remboursement des intérêts de la dette. Le budget de l'État propose une présentation des dépenses par « destination » (Missions, elles-mêmes déclinées en programmes), permettant au citoyen de bien comprendre à quelle politique publique ou « mission » est affecté l'argent de ses impôts.

Les recettes de l'État sont l'ensemble des ressources à sa disposition pour la mise en œuvre des politiques publiques. Chaque année, elles sont synthétisées dans le budget de l'État. L'essentiel de ces ressources vient des recettes fiscales - soit plus de 90 % du total des recettes - constituées d'impôts directs ou indirects prélevés à la fois sur les citoyens et les entreprises. Ses autres recettes proviennent de recettes non fiscales telles que le produit des amendes ou des jeux.

En 2025, le budget voté est de 535 Md€ de recettes pour 673 Md€ de dépenses totales, soit un déficit total de 138 Md€.

Mais comment se répartissent les recettes de l'Etat ?



L'argent public provient de prélèvements (impôts, taxes ou contributions) qui interviennent dans plusieurs situations (source DG Trésor) :

Quand on produit des biens et des services (cotisations sociales à la charge de l'employeur, taxe foncière ...) : cela représente 33 euros sur 100 euros d'argent public.

Quand on consomme des biens ou des services (TVA, taxes sur l'alcool et le tabac...) : 26 euros sur 100 euros d'argent public.

Quand on gagne de l'argent (profits des entreprises, revenus des citoyens et cotisations sociales à la charge des salariés) : 39 euros sur 100 euros d'argent public.

Quand on bénéficie d'un héritage ou d'un don de capital (droits de succession et droits sur les donations entre vifs) : 2 euros sur 100 euros d'argent public

Sources : <https://www.vie-publique.fr>

Et <https://www.economie.gouv.fr/aqsmi>

Que financent 1 000 euros d'impôts ?

Données 2023



« **Protection sociale** » comprend notamment : retraites, allocations familiales, chômage, exclusion sociale/solidarité, aides personnelles au logement et dépenses de santé (produits, appareils et matériels médicaux, ainsi que services ambulatoires, services hospitaliers, arrêts maladie, invalidité).

« **L'Éducation** » recouvre écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur et services annexes (cantines, résidences universitaires, bibliothèques...).

Le « **fonctionnement des administrations publiques** » comprend les « fonctions supports » des administrations. Dans le détail cela englobe les dépenses liées à la gestion interne, au soutien et à la coordination des activités gouvernementales pour assurer le bon fonctionnement de l'appareil administratif de l'État (ex : gestion des ressources humaines, de la dette publique, des biens immobiliers de l'État, dépenses liées aux services juridiques, dépenses de communication, etc.).

Le « **Soutien aux activités économiques** » comprend les aides à la production d'énergies renouvelables ou à la consommation d'énergie (boucliers tarifaires...), les subventions aux entreprises (aide à la production, à l'investissement, à l'exportation et à l'emploi).

Les « **transports et équipements collectifs** » correspondent aux dépenses liées aux transports (construction et entretien des routes...), à l'alimentation en eau et aux autres équipements collectifs (dont l'éclairage public).

Le poste « **charge de la dette** » correspond au montant dû au titre des intérêts de la dette publique.

La « **défense** » comprend la défense militaire, la défense civile et l'aide militaire à des pays étrangers.

La « **sécurité** » comprend les services de police et les services de protection civile.

Les « **loisirs et la culture** » comprennent notamment les services récréatifs et sportifs, les services culturels, les activités sportives, les services de radio, de télévision et d'édition.

La « **recherche** » rassemble les dépenses de recherche relatives aux activités économiques, à la défense, à la santé.

La « **protection de l'environnement** » comprend les dépenses de gestion des déchets et des eaux usées, la préservation de la biodiversité, la protection de la nature, la lutte contre la pollution.

Les « **infrastructures** » comprennent un ensemble d'installations et d'équipements de réseau, de communication et de transport (routes, voies ferrées, câbles, aéroports, gares, ponts,...).

La « **justice** » comprend les tribunaux et l'administration pénitentiaire.

Source : <https://www.economie.gouv.fr/aqsmi>

Et l'Europe ? La participation financière de la France au budget de l'Union Européenne est inscrite dans le budget général de l'Etat, dans la mission « engagement financiers de l'Etat » au sein du programme 351 « prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne ». En 2025, le prélèvement est estimé à 25,3 milliards d'Euros (y compris les droits de douane nets). En réalité, comme l'Europe redistribue des fonds aux pays membres, la contribution réelle de la France est réduite à 7 milliards d'euros (+ 2 milliards de droits de douane net). La France est le deuxième contributeur au financement de l'Europe après l'Allemagne et avant l'Italie. Cela représente 132 € par habitant (207 € pour un allemand et 76 € pour un italien mais 350 € pour un hollandais).

Les finances des collectivités territoriales (de la Région à la Commune, en passant par le Département et l'Intercommunalité) fonctionnent globalement sur les mêmes bases : des impôts et taxes, des dotations de l'Etat, des subventions et d'autres produits qui permettent de financer le quotidien et faire des investissements d'utilité publique en fonction des compétences qui leur sont attribuées. Il en est de même pour les syndicats et autres instances publiques spécifiques tels que le SILA (en charge de l'assainissement pour Choisy), le SIESS (électricité, éclairage), le SYR'USSES (gestion du bassin versant des Usses), le SCOT du Bassin Annécien (voir page 8). Le budget est proposé par le Bureau de ces instances et voté par l'assemblée délibérante concernée (conseillers régionaux, départementaux, communautaires et communaux, et conseillers délégués aux différents syndicats). Toute cette comptabilité est contrôlée par l'Etat par l'intermédiaire du Trésor Public.

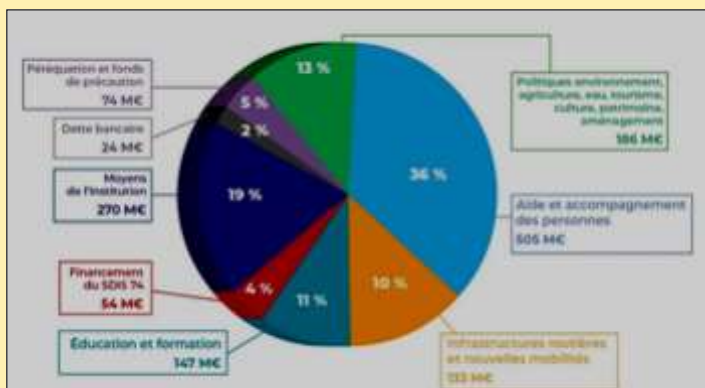
Les finances de la Région Auvergne Rhône-Alpes

La procédure budgétaire débute par le **Débat d'orientation budgétaire** (DOB). Ensuite, le budget primitif est voté après **avis du Conseil économique, social et environnemental régional** (CESER). Des modifications peuvent être apportées par le biais de décisions budgétaires modificatives ou d'un budget supplémentaire. En fin d'exercice, l'arrêté des comptes est constaté lors de l'adoption du compte administratif par l'assemblée délibérante. Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion établi par le comptable public.

En 2025 la Région a prévu d'investir 1,7 milliard d'euros pour financer les actions liées à ses compétences en matière d'enseignement (lycées), formation et apprentissage, de culture, sports et jeunesse, de santé, handicap, action sociale seniors, d'aménagement des territoires, d'action économique et de transports. C'est également la Région qui a en charge de gérer les fonds européens pour les territoires. La commune de Choisy par exemple, avait bénéficié d'une subvention pour le bâtiment multiservices du chef lieu.

En savoir plus : <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/contenus/le-budget>

Les finances du département de la Haute-Savoie



Le Budget Primitif 2025 du Conseil départemental se décompose en deux grandes sections :

- **Fonctionnement : 1,05 milliard d'euros**, pour financer les services publics essentiels, tels que l'aide sociale, l'éducation et la gestion courante des infrastructures.
- **Investissement : 634,5 millions d'euros**, dédiés à des projets structurants comme les mobilités, les bâtiments scolaires, et les infrastructures environnementales.

En savoir plus : <https://hautesavoie.fr/le-departement/le-conseil-departemental/le-budget/>

Les finances de notre intercommunalité, la CCFU

La CCFU dispose de trois budgets :

- Le budget principal,
- Le budget annexe de l'eau potable,
- Le budget annexe de la ZAE des Rioudes à Lovagny

L'investissement prévu en 2025 au budget principal est de 10,8 millions d'€ environ pour financer les gros projets que sont la déchetterie intercommunale (3,4 millions), le pôle intercommunal des services à la personne (1,85 millions), la requalification de la ZAE de Bromines et extension de la ZAE des Grandes Vignes (1,5 millions), la mobilité douce et le schéma directeur cyclable (1,47 millions), la réhabilitation du gymnase (905 000 euros), le centre d'intervention des pompiers (222 000 €) et les espaces naturels sensibles (155 000 €).

Le budget de l'eau potable, dont la CCFU a la compétence, représente des dépenses d'exploitation de 2,3 millions et des prévisions d'investissement de 1,9 millions d'€.

L'intégralité du compte financier 2024 et des budgets 2025 principal et annexes est visible sur le site de la CCFU : <https://www.fier-et-usses.com/2133-finances.htm>

FONCTIONNEMENT 2024

Recettes : 2 028 764 €

FERMAGES : 5 012 €

ATTRIBUTION DU FONDS GENEVOIS : 353 341 €

AUTRES DOTATIONS, TAXES ET IMPOTS : 1 332 622 €
(dont 756 365 € contributions directes, 99 814 € taxes électricité, 177 192 € DGF de l'Etat (dotation générale de fonctionnement), 49 664 € DSR (dotation solidarité), 19 486 € Dotation de péréquation, 9 270 € FCTVA, 4 614 € Taxes foncières, 135 553 € Fiscalité locale, 293 € Dotation aux élus locaux, 10 512 € divers dotations, 69 859 € Revenus des immeubles)

REMBOURSEMENTS PERSONNEL : 47 910 €
(maladie, agence postale, rétrocession salaires)

AUTRES RECETTES : 226 692 €
(dont 206 352 € pour garderie/cantine/centre de loisirs, location et 954 € concessions cimetière, 19 386 € divers remboursements)

DIVERS REMBOURSEMENTS CAF pour GARDERIE ET CENTRE DE LOISIRS, ASSURANCE... : 63 187 €

Dépenses : 1 488 094 €

ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT : 592 764 €
(dont 160 049€ pour l'électricité, 4 729 € pour l'assainissement et l'eau, 40 057 € fournitures, 134 162 € entretiens divers, 17 807 € assurance, 21 477 € portage, 3 336 € carburant, 108 023 € prestataires de service, 42 678 € Divers fonctionnement, 60 446 € garderie périscolaire centre de loisirs)

CHARGES DE PERSONNEL : 654 889 €
(dont 442 320 € personnels, 23 324 € pour la police municipale et la mise à disposition d'un informaticien hors charges, 130 537 € cotisations diverses, 58 708 € médecine du travail et CNAS)

ATTENUATIONS DE PRODUITS : 189 676 €
(42 347 € Attribution de compensation CCFU, 35 057 € Reversement du FNGIR, 23 791 € Fond de péréquation inter-communal, 21 585 € autres charges de gestion courante, 66 896 € cotisations élus)

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS & CCAS : 13 705 €

FRAIS DIVERS ET TAXES : 37 060 €

INVESTISSEMENT 2024

Recettes : 514 510 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2024 : 368 677 €

SUBVENTIONS :

- Isolation bâtiments : **23 568 €**
- CCFU PLH (plan local de l'habitat) : **32 403 €**

FCTVA (remboursement TVA) : 20 672 €

AMORTISSEMENT SIESS (électricité) : 12 000 €

TAXE D'AMENAGEMENT : 57 190 €

Dépenses : 1 298 113 €

VOIRIE ET RESEAUX : 326 217 €

EMPRUNTS : 282 647 €

TAXE D'AMENAGEMENT : 3 500 €

Concessions, droits, brevets, licences : 3 888 €

BATIMENTS PUBLICS : 521 673 €

EQUIPEMENT INFORMATIQUE ECOLE et MAIRIE : 5 900 €

DEPENSES DIVERSES : 67 636 €

(logiciels, mobilier école et cantine, outillage)

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION : 60 511 €

PORTAGE EPF (Etablissement Public Foncier) : 26 141 €

- Choisy est membre du SIESS, le fournisseur local public d'électricité, à qui elle a confié la gestion de l'électricité et de l'éclairage de la commune. Le SIESS contribue à l'investissement de nos installations publiques.
- Choisy est propriétaire de l'école et en charge du mobilier et des fournitures ainsi que du personnel non enseignant.
- L'EPF est l'organisme public qui conseille et aide les collectivités à acheter du foncier stratégique en « portant » l'achat provisoirement pour le compte de la commune. En savoir plus : <https://epf74.fr/presentation-epf74/>

FONCTIONNEMENT 2025

Recettes : 2 438,94 k€
PRINCIPAUX POSTES
k€ = 1000 euros
Dépenses : 2 438,94 k€

LIBELLES	RECETTES K€	EN %
Ch. 13 Atténuation des charges	35,00	1,44%
Ch. 70 Produits de service	235,30	9,65%
Ch. 73 Impôts et taxes	968,08	39,69%
Ch. 74 Dotations et participations	634,29	26,01%
Ch. 75 Autre produits	500,76	20,53%
Ch.76 Produits financiers	0,00	0,00%
Ch. 77 Produits exceptionnels	0,00	0,00%
R. 002 Résultat reporté	65,52	2,69%
Totaux recettes Fonctionnement	2438,94	

LIBELLES	DEPENSES K€	EN %
Ch. 11 Charges à caractère général	763,80	31,32%
Ch. 12 Charges de personnel	809,00	33,17%
Ch. 14 Atténuation de produits	151,55	6,21%
Ch. 65 Autres charges	108,60	4,45%
Ch. 66 Charges financières	45,00	1,85%
Ch. 67 Charges exceptionnelles	0,50	0,02%
Ch. 022 Dépenses imprévues	0,00	0,00%
Ch. 023 Virement	548,50	22,49%
042 Opération d'ordre	12,00	0,49%
Totaux dépenses Fonctionnement	2438,94	

Le fonctionnement de notre commune est possible en grande partie par la fiscalité locale (impôts fonciers notamment) pour 40 % environ. L'autre gros contributeur est l'Etat ainsi que le département qui redistribue une partie de la participation financière du canton de Genève au coût de l'activité frontalière. Les charges de personnel représentent environ 33 % du coût de fonctionnement car, malgré une mutualisation de certaines charges administratives avec d'autres communes (personnel, urbanisme, informatique et police municipale), l'augmentation de l'effectif scolaire a conduit à des embauches ATSEM et périscolaires.

TAXES	BASES PREVISIONNELLES	Taux d'imposition	PRODUIT FISCAL
Taxe foncière (bâti)	1 872 000 €	25,20 %	471 744 €
Taxe foncière (non bâti)	49 800 €	59,44 %	29 601 €
Taxe d'habitation	193 200 €	15,63 %	30 197 €
Contribution foncière des entreprises	FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE □ CCFU		
		PRODUIT FISCAL 2025	531 542 €

INVESTISSEMENTS 2025

Recettes : 2 553,20 k€
PRINCIPAUX POSTES
k€ = 1000 euros
Dépenses : 2 553,20 k€

LIBELLES	RECETTES K€	EN %
Ch. 10 Dotations, fonds divers	765,15	30%
Ch. 13 Subventions d'investissement	829,29	32%
Ch. 16 Emprunts et dettes assimilés.	168,02	7%
040 Opération d'ordre	12,00	0%
001 Excédent antérieur	230,25	9%
024 Cession d'actifs	0,00	0%
021 Virement section fonctionnement	548,50	21%
Totaux recettes Investissement	2 553,20	

LIBELLES	DEPENSES K€	EN %
Ch. 10 Taxe d'aménagement	4,00	0,16%
Ch. 16 Remboursement emprunts	284,60	11,15%
Ch. 20 Immobilisations incorporelles	149,40	5,85%
Ch. 21 Immobilisations corporelles	2060,70	80,71%
Ch. 23 Immobilisations en cours	0,00	0,00%
001 Résultat reporté	0,00	0,00%
027 Immobilisation en cours	54,50	2,13%
020 Dépenses imprévues	0,00	0,00%
Totaux dépenses Investissement	2553,20	

Pour investir, les collectivités bénéficient de transferts de l'Etat, essentiellement des « dotations », qui représentent 30 % des fonds pour Choisy. Il y a également des subventions de l'Etat, de la Région et du Département qui viennent compléter sur des projets spécifiques tels que l'école (32 % prévus au budget de cette année).

Les collectivités territoriales ont recours à l'emprunt pour financer en partie leurs investissements. Choisy rembourse actuellement :

- L'ensemble immobilier multiservices du chef lieu
- L'agrandissement de l'école

L'Amicale des Anciens

Toujours au top pour fêter les anniversaires des uns ou des autres et pour se balader tous les jeudis pendant que les passionnés jouent aux cartes. Retrouvailles au moment du goûter !



Association des Parents d'Elèves (APE)



Samedi 28 juin, le stade des Menulles s'est transformé en un terrain de joie et de rires pour la fête de fin d'année de l'école de Choisy !

Cette année, le thème des "petites et grosses bêtes" a été mis à l'honneur : des abeilles tourbillonnantes aux majestueux lions, en passant par d'adorables scarabées et de mignonnes coccinelles, les enfants ont célébré la nature en chantant et en dansant dans leurs costumes conçus en classe.

La fête a aussi été l'occasion de célébrer un moment important pour les élèves de CM2. Après des années passées à grandir et à s'épanouir à l'école de Choisy, ils se sont vus remettre un petit cadeau symbolique, en guise d'encouragement pour leur passage au collège. Le chemin est devant eux, nous leur souhaitons une belle réussite dans la suite de leur parcours !

L'Association Pour les Enfants de Choisy adresse ses chaleureux remerciements à la direction de l'école, à l'équipe enseignante et périscolaire, à la mairie, à l'ensemble de ses partenaires et à ses précieux bénévoles, dont la motivation sans faille et le soutien rendent possible chaque projet. Les bénéfices des événements organisés par l'APE sont réinvestis par l'école pour financer sorties scolaires, spectacles, et projets pédagogiques qui enrichissent la scolarité de nos enfants.

Rendez-vous à la rentrée !

16 sept 2025 : AG à 20h30, salle des Menulles.

10, 11 et 12 oct 2025 : Week-end Brioches

Chemins Faisant

Outre l'entretien habituel des sentiers balisés de la commune, les bénévoles de Chemins Faisant ont terminé le balisage du Sentier des moulins (7,5 km) et réhabilité la passerelle au moulin Brichet.

Chemins Faisant propose une rando de découverte de ce circuit, ouverte à tous et encadrée, le samedi 20 septembre 2025. Rendez-vous au parking de l'école à 14h. Les randos du lundi, pour les bons marcheurs, et du mardi, pour tous, reprendront les 1er et 2 septembre 2025.



AG du club : vendredi 3 oct à 18h, salle des fêtes de Choisy, buffet canadien.

Club Loisirs



Toujours très actif, après une soirée cabaret cet hiver et la Nuit des Contes en mai (en partenariat avec le Comité des Fêtes) autour du parcours de santé, le Club a proposé une séance de cinéma de plein air au stade qui a rencontré un vif succès.

Ne ratez pas l'AG le 12 septembre à 19 h à la Salle des Fêtes, l'occasion de vous inscrire aux nombreuses activités !



Choisy en Fêtes

Le désormais traditionnel VINTAGE MECANIK s'est tenu sous un soleil radieux au stade de Choisy le 22 juin dernier. De nombreux bénévoles ont assuré l'organisation, la sécurité et le stand de boissons et casse-croûte. Toujours une belle réussite !





CHOISY

13 02 2025 : Convention d'autorisation de voirie et d'entretien avec le département, travaux éclairage public et fournitures pour le renouvellement de 27 points lumineux, programme de travaux 2025 de l'ONF.

7 04 2025 : Approbation des Comptes de Gestion et Administratif 2024, adoption du Budget Primitif 2025, affectation des résultats, vote des taux de la fiscalité locale, subvention 2025 au CCAS, cession de Mme Monique LAVOREL d'une parcelle pour l'installation d'un point d'apport volontaire route des Crêts

19 06 2025 : Autorisation de recourir à des contrats vacataires, modification du règlement intérieur du service périscolaire, télétransmission des actes et des décisions, subventions associations 2025, aménagement de voirie programme 2023 avenant n°1, avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre réfection des sanitaires, marché de construction de l'extension des écoles Lot 5 avenant n°1, travaux de renforcement route de Véry Energies et Services de Seyssel, ouverture d'une ligne de trésorerie, pacte financier et fiscal, attribution de compensation versée par la CCFU à la commune, réorganisation du temps de travail des services techniques, tableau des emplois 2025, présentation du rapport social unique, fixation du nombre et de la répartition des sièges au conseil communautaire.

FIER&USSES

6 02 2025 : attribution et versement de subventions aux associations (ADMR, Mission Locale Jeunes du Bassin Annécien, conciliateurs de justice), adhésion à la Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie, élaboration du plan guide Grand Epagny, signatures de conventions (Pacte Territorial avec ADSER pour la mise en œuvre du service public de la rénovation de l'habitat, prise en charge des points de collecte des déchets ménagers), signature du nouveau contrat CAP 2025 à 2029 avec ADELPHÉ, fixation des attributions de compensation 2025, garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 110 logements sociaux sur la commune de La Balme de Sillingy et pour l'acquisition en VEFA de 14 logements locatifs sociaux sur la commune de Sillingy

6 03 2025 : avenant au marché de construction d'un bâtiment France services et d'une crèche, convention avec la Société Publique Locale (SPL) « Grand Annecy Tourisme » pour les missions d'office de tourisme, convention relative au fonctionnement et au financement du service « Vélonéc 60 minutes » sur le territoire de la CCFU, validation du règlement d'attribution de l'aide à l'achat d'équipements cyclables, attribution et versement d'une subvention à la commune de La Balme de Sillingy pour la réalisation d'aménagements cyclables et pour la construction de 14 logements locatifs aidés, signature d'une convention avec l'association « Pour le Logement Savoyard (PLS) », débat d'orientation budgétaire 2025

10 04 2025 : approbation et affectation des résultats 2024 des comptes financiers, vote des budgets annexes et principal, adoption des taux 2025 de la fiscalité directe locale et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, révision de l'autorisation de programme pour l'opération de création de la déchetterie intercommunale, révision de l'autorisation de programme pour l'opération de création d'un pôle intercommunal de services à la personne, demande d'aide à l'entretien des sentiers de randonnée, signature de l'avenant à la convention de délégation de l'organisation et du financement des transports scolaires, fixations des tarifs des transports scolaires pour l'année 2025-2026, avenant au marché de réhabilitation du gymnase intercommunal

22 05 2025 : signature des marchés de transports scolaires, adhésion à l'association des communes forestières de Haute-Savoie, avenant à la convention avec l'EPF HAUTE-SAVOIE sur le Plan d'Actions Foncières du territoire, demande de subvention au Fonds Verts pour réalisation voie verte route de Bromines, garantie d'emprunt pour l'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs sociaux sur la commune de Choisy « Le Verger », arrêt du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la CCFU

3 07 2025 : attribution de marchés (travaux de requalification route des Bromines), déclaration sans suite de la procédure relative au marché de création d'une voie d'accès à la déchetterie intercommunale, avenant au marché de construction d'une déchetterie intercommunale, conventionnement avec le Grand Annecy pour occupation du domaine privé de la CCFU pour le service Vélonéc, conventionnement entre la CCFU et le Grand Annecy pour la mise en service et le fonctionnement d'une ligne de transport en commun connectant les deux territoires, demande de subvention au Fonds Vert, subvention 2025 au Groupement de Défense Sanitaire des Savoie pour la lutte contre le frelon asiatique.

Principaux points uniquement : l'intégralité du compte-rendu des conseils municipaux et intercommunaux est disponible en mairie ou sur internet aux adresses suivantes :

www.choisy.fr/Comptes-rendus-du-Conseil
www.fier-et-usses.com/12911-deliberations-et-proces-verbaux.htm

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

10/05/2025 BOGEY Jérémy et TOLEDANO Hélène

17/05/2025 CROTET Sébastien et MAISONNEUVE Sandy

12/07/2025 BOUTIGNY Jean-Luc et FOUSSE Dominique

18/07/2025 GOUBET Jonathan et MARIN Laetitia

DECES

Nos sincères condoléances aux familles

08/02/2025 PEDAT Jean

13/03/2025 MONTMASSON Jérôme

09/05/2025 SUCHET ép. BROSELIN Berthe

02/06/2025 AMORIM NETO Deolinda

22/06/2025 ARNASSALON ép. PRAICHEUX Raphaëlla

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents et nos vœux de bonne santé aux bébés.

05/02/2025 DOREZ JAUME Eva

19/03/2025 BELLANGER Liv

13/04/2025 GODDET Hestia

02/05/2025 COISSARD Anna

07/05/2025 CHEVALLIER-COPPEL Chloé

12/05/2025 LEPOITTEVIN SWIESZEK Nel

01/06/2025 VISCHIONI Clara

Pour information, la publication de ces événements n'est pas exhaustive car elle est soumise à l'autorisation des personnes concernées

Interdiction de fumer dans les espaces publics extérieurs depuis le 1er juillet

Pour renforcer la lutte contre le tabac et la protection des plus jeunes, le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles étend dès cet été l'interdiction de fumer dans les lieux où les enfants et adolescents sont présents ou exposés. Pendant les heures et période d'ouverture dans les lieux suivants :

- ⇒ parcs et jardins publics ;
- ⇒ plages bordant des eaux de baignade ;
- ⇒ abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs ;
- ⇒ abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs ;
- ⇒ espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.



En outre, pour prévenir les addictions dès l'année 2026, des mesures seront prises concernant la réduction du taux de nicotine autorisé dans les produits du tabac et du vapotage, et la limitation stricte des arômes dans les produits de vapotage (arômes au goût de bonbon ou barbe à papa...).

Rappel: La consommation de tabac tue chaque année 75 000 personnes en France, soit plus de 200 décès par jour. Le coût social du tabac est estimé à 150 milliards d'euros par an.

[Source : service-public](#)

L'exposition aux écrans désormais interdite dans les lieux d'accueil des jeunes enfants

Un arrêté publié dans le Journal officiel du 2 juillet 2025 a modifié la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant. Il est désormais interdit d'exposer les enfants de moins de 3 ans aux écrans, notamment dans les crèches, les haltes-garderies ou les lieux d'accueil proposés par les assistants maternels.

Incivilités ...encore et toujours

L'école n'est pas encore terminée que certains l'ont déjà taguée...on espère que les « artistes » ont l'excuse de la jeunesse !!!



Côté Campagne...c'est fini !

Le salon de coiffure de Choisy a définitivement fermé ses portes pour cause de retraite. Nous souhaitons un repos bien mérité à Pascale et un beau nouveau départ à Audrey.



HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Mairie	8h30 –12h	14h-17h	fermé	8h30-12h 14h-18h15	14h-17h	fermé	fermé
Agence postale	8h45-11h45	8h45-11h45	fermé	8h45-11h45 14h15-18h15	8h45-11h45 14h-16h	fermé	fermé
Arrêté sur le bruit, admis de NB : jours fériés	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	8h-20h 10h-12h	9h-12h 14h30-19h 10h-12h	INTERDIT
Déchetterie d'Epagny	13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	FERME	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30	9h-12h 13h30-18h30

VOS CONTACTS CCFU

CCFU 61 route du Stade à Sillingy
www.fier-et-usses.com

Accueil

04 50 77 70 74 accueil@ccfu.fr

Service facturation de l'eau :

04 50 77 24 04 eau@ccfu.fr

Service technique de l'eau :

04 50 77 15 34 technique@ccfu.fr

Service petite enfance (RPE):

04 50 63 75 85 rpe@ccfu.fr

Service transports scolaires :

04 50 77 24 03 lcoudert@ccfu.fr

Service environnement :

04 50 63 75 83 ndebernardo@ccfu.fr

Service aménagement du territoire & urbanisme :

04 50 68 87 22 urbanisme@ccfu.fr

Service économie et tourisme

04 50 22 40 31 cjaudin@ccfu.fr

Maison France Services:

13 bis route de Choisy
74330 LA BALME DE SILLINGY

04 56 68 03 05 franceservices@ccfu.fr

BIBLIOTHEQUE - HORAIRES

lundi de 16h30 à 18h00,
me et sa de 14h00-15h30,
CINEMA

Cinébus tous les 15 jours
programme sur www.cinebus.fr

NUMEROS UTILES

MAIRIE CHOISY	04 50 77 41 56
AGENCE POSTALE	04 50 77 41 49
POLICE MUNICIPALE	04 50 68 89 22
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
SAMU	15
URGENCES EUROPE	112
ALLO ENFANCE	119
ALMA Maltraitements	3977
VIOLENCES FEMMES INFO	3919
ADMR	04 50 68 76 56
SPA MARLIOZ	04 50 77 82 40

SITES UTILES

MAIRIE CHOISY	www.choisy.fr
DEPARTEMENT HAUTE-SAOVIE	www.hautesavoie.fr
PREFECTURE HAUTE-SAOVIE	www.haute-savoie.gouv.fr

MEMO TRANSPORT

Lignes de bus 21 et 22

Une vingtaine de départs par jour pour Annecy depuis La Balme de Sillingy (en face du Netto) ou Sillingy , et autant pour le retour.

Réseau régional disponible sur :

<https://www.oura.com>

(appli smartphone OURA disponible)

COVOITURAGE LOCAL ET REGIONAL

movici.auvergnerhonealpes.fr

www.covoiturage-leman.org

(applis pour smartphone disponibles pour MOV'ICI et intégration à «BLABLACAR » pour covoiturage-léman)

PARKINGS RELAIS

- 3 parkings à Choisy
 - 0 chef-lieu (cimetière)
 - 0 stade de Menulles
 - 0 école de Véry
- Parking relais de la route du Pont du Trésor à Sillingy (arrêt bus à proximité)
- Parking relais en face du Lac de la Balme de Sillingy

VELOS EN LIBRE SERVICE

2 stations VELONECY sur Sillingy :

- au parking de covoiturage près du collège de la Mandallaz
- zone d'Epagny, route de Bromines, vers le First Stop et Bricorama

<https://velonecy.site-solocal.com/>

SITES DE VOS ASSOCIATIONS

Pour les randonnées :

cheminsfaisantchoisy.fr

Pour les loisirs sportifs et culturels :

<https://sites.google.com/site/clubloisirschoisy>

Vous souhaitez communiquer sur un évènement ?

Vos correspondants des journaux locaux :

LE DAUPHINE : Monsieur Christian Lacôte

tél. 06 17 95 34 99. ou par mail : christian-lacote1@orange.fr

L'ESSOR SAVOYARD : Monsieur Nicolas-Jean Pricaz

Tél. 06 72 39 78 74 ou par mail : nicolasjeanpresselocale@gmail.com

CONTACTS ARTISANS & SERVICES

AUBERGE LE BIEN ALLER	Restaurant bistrannique au chef-lieu	04 50 77 93 59
L'AUTHENTIK	Boulangerie et Pâtisserie artisanales au chef-lieu	04 50 64 63 35
BRIN DE VERDURE	Paysagiste	06 63 45 63 93
PL MAINTENANCE	Mécanique poids lourds	06 34 30 45 90
ALPES TRADITION ELECTRICITE	Installations électriques	06 13 91 79 95
LG BOIS	Charpente, couverture, menuiserie, zinguerie	06 65 78 67 84
E-AMENAGEMENT E. PERNOUD	Menuiserie extérieur/intérieur	06 88 99 45 40
BATI RENOVE	Chauffage, plomberie et géométrie	04 50 77 19 31
CHOISY PLOMBERIE SANITAIRE	Plombier, Chauffagiste	06 29 92 08 81
RICHARD Jean-Pierre	Peintre	04 50 77 21 66
GRAVILLON	Entreprise de peinture	04 50 22 35 92
PRORENO	Plaquiste, isolation, peinture	06 11 81 90 78
GAL	Travaux publics	04 50 77 41 98
VISIO RENOV	Menuiserie , vitrerie	06 10 58 61 08
LACOTE BETEMPS	Menuiserie bois et matière	0 450 77 44 26
VARENIK OLIVIER	Charpente, couverture, zinguerie	06 73 57 71 83
CBTP	Maçonnerie, carrelage, TP, piscine	04 50 05 07 23
N & B HANDYMAN SERVICES	Travaux d'électricité - divers services de bricolage	06 72 37 10 15
3B CONSTRUCTION	Maçonnerie, rénovation	04 50 01 55 87
TORRI Simon	Plomberie chauffage (dépannage, rénovation)	06 48 41 63 97
LES CARRIERES DE CHOISY	Vente de matériaux de construction	06 24 68 27 66
SANI-CONCEPT	Plomberie chauffage (installation, entretien, dépannage)	06 79 29 80 90
PROPHIL	Petits travaux et entretien—intérieur & extérieur	06 75 15 99 91
SERVICES		
COURTOIS Yann	Thérapeute géobiologue	06 88 83 98 73
CROCHET Claire	Ostéopathe	06 70 33 16 21
FLECHE TAXIS 74	Toutes distances 7/7—agréé CPAM	06 60 42 11 47
GIRAUDET CONSEILS	Fiscalité du frontalier	06 64 65 00 66
ORATIO IMMOBILIER	Immobilier neuf et existant - financement	06 64 65 00 66
LAVOREL Pascale	Aide administrative - Ecrivain public	06 60 04 06 24
BINVIGNAT-TAILLEUR Stéphanie	Infirmière libérale et soins à domicile	07 66 73 09 20
BALME AND BIKE-BASTIAN Laurent	Moniteur VTT	06 88 82 03 82
LA COULEUR DES MOTS	Christelle Lebreton : Conception, rédaction, coordination	06 49 43 00 33
PHILAMINTE.COM	Stratégie éditoriale, rédaction et corrections	06 84 54 63 69
AUX 107 GOURMANDISES	Cake design, Traiteur sucré ou salé	06 74 19 08 76
I-PARTICULIERS	Conseillère immobilière indépendante, ROGER Gisela	06 89 11 42 23

DEMARCHAGE TELEPHONIQUE : LES NOUVELLES REGLES

D'ici un an (**août 2026**), le démarchage par téléphone auprès d'un particulier sera interdit si l'entreprise n'a pas obtenu au préalable son « **consentement** ». Il faudra avoir donné son accord explicite, que ce soit lors d'un achat, d'une visite en magasin ou via un formulaire. Le professionnel devra être en mesure d'apporter la preuve du consentement. Le démarchage est d'ores et déjà interdit dans les domaines de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements.

Rappel: Actuellement, les entreprises n'ont besoin d'aucune autorisation explicite pour joindre des particuliers. C'est aux consommateurs de s'opposer aux appels, notamment via le service [Bloctel](#) qui vous permet de ne plus recevoir des appels non sollicités.

Source: service-public.fr

Gros plan sur la fête du hameau de Véry : chaleur, sourires et convivialité au cœur du hameau



Le 14 juin dernier, le hameau de Véry a connu une journée aussi chaude que chaleureuse !

Presque une centaine d'habitants se sont retrouvés à l'ancienne école, pour célébrer ensemble la traditionnelle Fête de Véry, dans une ambiance aussi joyeuse que familiale.

Sous un soleil éclatant, les festivités ont débuté autour d'une paella géante, savoureuse et généreusement partagée. Le repas a été suivi de moments de rires, de chants karaoké, de danses endiablées et surtout d'échanges entre voisins, ravis de se retrouver pour une parenthèse festive.

La journée a aussi été marquée par la présence de figures emblématiques du hameau.

Nos aînés Andrée-Anne Perrillat et Jean-Claude Toncanier étaient de la fête, tout comme notre doyen Léon Polliens, qui a soufflé ses 90 bougies cette année. Léon, fidèle au poste, toujours aussi pétillant, continue de nous émerveiller avec ses anecdotes et ses souvenirs. À l'autre bout de la pyramide des âges, le petit Amaury, 2 ans et demi, a profité lui aussi de cette jolie ambiance. Les enfants ont été adorables et ont honoré la cour de l'école de leurs dessins à la craie.

Merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à faire de cette journée un moment inoubliable.

Amis de Véry, un peu de patience, nous remettrons ça en 2027 !

